

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE

Remplace la version: 20-mars-2023

Date de révision 26-mars-2024 Numéro de révision 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs de contact

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 420 rue d'Estienne d'Orves 92700 Colombes FRANCE

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Catégorie 3 Effets narcotiques	
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)
Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Hydrocarbons, C7-C8, cyclics; Acétone; Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane; Butanone

FCLP; France - FR Page 1/19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE

Remplace la version: 20-mars-2023

Date de révision 26-mars-2024 Numéro de révision 6



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient Colophane & 1,4-Benzenediol, 2,5-bis(1,1-dimethylpropyl)-. Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les vapeurs

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n°	Numéro	Classification selon le	Limite de	Facteur	Facteur	Numéro
	(numéro	CAS.	règlement (CE)	concentration	М	M (long	d'enregistreme

FCLP; France - FR Page 2/19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE

Date de révision 26-mars-2024 Remplace la version: 20-mars-2023 Numéro de révision 6

	d'index UE).		nº 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		terme)	nt REACH
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics	927-033-1		Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336)	-	-	-	01-2119486992- 20-xxxx
>25 - <40 %			Asp. Tox. 1 (H304)				
			Aquatic Chronic 2 (H411)				
			Flam. Liq. 2 (H225)				
Acétone	200-662-2	67-64-1	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	01-2119471330-
20 - 25 %	(606-001-00-		(EUH066)				49-XXXX
	8)		STOT SE 3 (H336)				
Hydrocarbures, C6-C7,	921-024-6	RR-100221-7	Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336)				01-2119475514-
n-alkanes, isoalkanes,	921-024-0	KK-100221-7	Asp. Tox. 1 (H304)	-	-	-	35-XXXX
cyclics, <5% n-hexane			Skin Irrit. 2 (H315)				33-7777
10 - <20 %			Aquatic Chronic 2				
15 125 75			(H411)				
			Flam. Liq. 2 (H225)				
			, ,				
Butanone	201-159-0	78-93-3	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	01-2119457290-
5 - <10 %	(606-002-00-		(EUH066)				43-XXXX
	3)		STOT SE 3 (H336)				
			Flam. Liq. 2 (H225)				
Colophane	232-475-7	8050-09-7	Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-	01-2119480418-
0.1- <1 %	(650-015-00-						32-XXXX
	7)		011 1 1: 0 (1101=)	0707070			21 2112122112
n-Hexane	203-777-6	110-54-3	Skin Irrit. 2 (H315)	STOT RE 2 :: C>=5%	1	1	01-2119480412-
0.1 - <0.3 %	(601-037-00-		Repr. 2 (H361f) STOT SE 3 (H336)				44-XXXX
	0)		STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373)				
			Asp. Tox. 1 (H304)				
			Aguatic Chronic 2 (H411)				
			Flam. Liq. 2 (H225)				
1,4-Benzenediol,	201-222-2	79-74-3	Acute Tox. 4 (H302)	-	-	10	01-2119539460-
2,5-bis(1,1-dimethylprop			Skin Sens. 1A (H317)				43-XXXX
yl)-			Aquatic Acute 1 (H400)				
0.01 - <0.1 %			Aquatic Chronic 1 (H410)				

Les substances identifiées par un numéro CAS commençant par RR sont des substances pour lesquelles aucun numéro CAS n'est utilisé dans l'UE. Nous utilisons un numéro d'identification interne pour leur suivi dans notre logiciel FDS

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	,	Numéro CAS		DL50 par voie		Inhalation,	Inhalation,
	d'index UE)		orale mg/kg	cutanée mg/kg	CL50 - 4	CL50 - 4	CL50 - 4
					heures -	heures -	heures - gaz -
					poussières/br ouillard - mg/L	vapeurs - mg/L	ppm
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics	927-033-1		-	-	-	-	-
Acétone	200-662-2 (606-001-00-8)	67-64-1	5800	-	-	-	-
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	921-024-6	RR-100221-7	-	2921	1	-	-
Butanone	201-159-0 (606-002-00-3)	78-93-3	-	-	1	-	-
Colophane	232-475-7 (650-015-00-7)	8050-09-7	-	-		-	-
n-Hexane	203-777-6	110-54-3	-	-	-	-	-

FCLP; France - FR Page 3/19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE

Date de révision 26-mars-2024

Remplace la version: 20-mars-2023 Numéro de révision 6

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS			CL50 - 4 heures -	vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
	(601-037-00-0)						
1,4-Benzenediol, 2,5-bis(1,1-dimethylpro pyl)-	201-222-2	79-74-3	1900	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter

un médecin. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se

développe et persiste.

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les

vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. L'inhalation de

concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées,

vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

FCLP; France - FR Page 4/19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE

Date de révision 26-mars-2024 Remplace la version: 20-mars-2023 Numéro de révision 6

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produitRisque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources chimique d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie

et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux

réglementations locales.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Chlorure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Précautions individuelles

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la

terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

l'environnement

Précautions pour la protection de Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la

> matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et

transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiquer. Absorber avec une matière Méthodes de nettoyage

absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

FCLP; France - FR Page 5/19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE

Date de révision 26-mars-2024 Remplace la version: 20-mars-2023 Numéro de révision 6

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée

Conserver à des températures comprises entre 5 et 25 °C. Ne pas congeler.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Adhésifs de contact.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations

Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics	-	TWA: 400 ppm
		TWA: 1600 ppm
		TWA: 1000 mg/m ³
		STEL: 1500 mg/m ³
Acétone	TWA: 500 ppm	VLEP 8h: 500 ppm
67-64-1	TWA: 1210 mg/m ³	VLEP 8h: 1210 mg/m ³
	_	VLEP court terme: 1000 ppm

FCLP; France - FR Page 6/19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE

Date de révision 26-mars-2024 Remplace la version: 20-mars-2023 Numéro de révision 6

		VLEP court terme: 2420 mg/m ³
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	-	VME=1000 mg/m³ VLE=1500 mg/m³
Butanone 78-93-3	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³	VLEP 8h: 200 ppm VLEP 8h: 600 mg/m³ VLEP court terme: 300 ppm VLEP court terme: 900 mg/m³ Peau
Colophane 8050-09-7	-	VLEP 8h: 0.1 mg/m ³
Magnésium (oxyde de) 1309-48-4	-	VLEP 8h: 10 mg/m ³
n-Hexane 110-54-3	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m³	VLEP 8h: 20 ppm VLEP 8h: 72 mg/m³ VLEP court terme: 1500 mg/m³ Carcinogen category 1A (vapors; these hydrocarbon fractions are classified unless they contain less than 0.1% by weight of benzene) Reproductive Toxin category 2

Nom chimique	Union européenne	France
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics	DNEL (Ind/Prof)	-
	773 mg/Kg bw/day (dermal)	
	2035 mg/m ³ /8h (inhalation)	
Acétone	-	- urine (Acetone) - end of shift
67-64-1		
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,	DNEL (Ind/Prof)	-
<5% n-hexane	773 mg/Kg bw/day (dermal)	
RR-100221-7	2035 mg/m ³ /8h (inhalation)	
Butanone	-	- urine (Methylethylketone) - end of shift
78-93-3		
n-Hexane	-	- urine (2,5-Hexanedione) - end of shift
110-54-3		

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)						
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics (-)	•					
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité			
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	773 mg/kg pc/jour				
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	2035 (8hr) mg/m³				

Acétone (67-64-1)						
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité			
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	186 mg/kg pc/jour				
À court terme Effets localisés sur la santé travailleur	Inhalation	2420 mg/m³				
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	1210 mg/m³				

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)					
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet	Facteur de sécurité		

FCLP; France - FR Page 7/19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE

Date de révision 26-mars-2024 Remplace la version: 20-mars-2023 Numéro de révision 6

		(DNEL)	
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur DNEL	Inhalation	2035 mg/m³	
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur DNEL	Cutané(e)	773 mg/kg pc/jour	

Butanone (78-93-3)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1161 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	600 mg/m³	

Colophane (8050-09-7)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	2131 mg/kg pc/jour	

Dose dérivée sans effet (DNEL)				
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics (
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	699 mg/kg pc/jour		
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	699 mg/kg pc/jour		

Acétone (67-64-1)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	200 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	62 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	62 mg/kg pc/jour	

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)			
Туре			Facteur de sécurité
		(DNEL)	
Consommateurs	Cutané(e)	699 mg/kg pc/jour	

FCLP; France - FR Page 8/19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE

Date de révision 26-mars-2024 Remplace la version: 20-mars-2023 Numéro de révision 6

À long terme Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	608 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	699 mg/kg pc/jour	

Butanone (78-93-3)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	412 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	106 mg/m ³	
Consommateurs Effets localisés sur la santé Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	31 mg/kg pc/jour	

Colophane (8050-09-7)				
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1065 mg/kg pc/jour		
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	1065 mg/kg pc/jour		

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Acétone (67-64-1)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	10.6 mg/l
Eau douce – intermittent	21 mg/l
Eau de mer	1.06 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sédiments d'eau douce	30.4 mg/kg de masse sèche
Eau de mer	3.04 mg/kg de masse sèche
Terrestre	29.5 mg/kg de masse sèche

Butanone (78-93-3)		
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Eau douce	55.8 mg/l	
Eau de mer	55.8 mg/l	
Sédiments d'eau douce	287.74 mg/l	
Sédiments marins	287.7 mg/l	
Terrestre	22.5 mg/l	

Colophane (8050-09-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.002 mg/l
Eau de mer	0 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	1000 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.007 mg/l

FCLP; France - FR Page 9/19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE

Date de révision 26-mars-2024 Remplace la version: 20-mars-2023 Numéro de révision 6

Sédiments marins 0.001 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les

vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de

l'épaisseur ainsi que de la température.

Protection de la peau et du

corps

Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Vêtements de protection adaptés.

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

respiratoire. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols,

Aucun(e) connu(e)

porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles

adaptées.

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Visaueux

Couleur Aucune information disponible

Solvant. Odeur

Remarques • Méthode Propriété **Valeurs**

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle>= 56 °C

d'ébullition

Inflammabilité Liquide inflammable Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures 13 % d'inflammabilité ou d'explosivité 1 % Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

>= -20 °C Point d'éclair CC (test en vase clos Closed Cup)

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Température de décomposition

Aucune donnée disponible non applicable. Insoluble dans l'eau. pН pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Viscosité cinématique $> 700 \text{ mm}^2/\text{s}$ @ 40°C Viscosité dynamique 1700 - 2300 mPas Spindle A3 @ 10 rpm @ 20 °C

Immiscible à l'eau. Hydrosolubilité Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Pression de vapeur

kPa @ 50 °C <110 kPa Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative Densité apparente Aucune donnée disponible

Densité de liquide 0.805 - 0.825 g/cm³ Densité de vapeur Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Aucune information disponible Granulométrie Distribution granulométrique Aucune information disponible

FCLP; France - FR Page 10/19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE Date de révision 26-mars-2024

Remplace la version : 20-mars-2023 Numéro de révision 6

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) 19.5

Teneur en COV Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Oui.

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de

stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

InhalationAucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou

vertiges.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner

rougeurs, démangeaisons et douleur.

FCLP; France - FR Page 11/19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE Date de révision 26-mars-2024

Remplace la version: 20-mars-2023

Numéro de révision 6

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et

diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de

concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées,

vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) >5000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) >5000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm
ETAmél >5 mg/l

(inhalation-poussières/brouillar

d)

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics	>5840 mg/Kg (Rattus)	>2920 mg/kg (Rattus)	=23.3 mg/L 4h (vapour)
Acétone	=5800 mg/kg (Rattus)	>15800 mg/Kg (Rattus)	=79 mg/I(Rattus) 4 h
	3000 mg/Kg (mouse)		
Hydrocarbures, C6-C7,	LD50 >5840 mg/kg (Rattus)	LD50 >2800-3100 mg/kg	LD50 (4h) >25200 mg/m ³
n-alkanes, isoalkanes, cyclics,		(Rattus)	LD50 (4h) >20 mg/l (rattus) v
<5% n-hexane			
Butanone	=2483 mg/kg (Rattus)	= 5000 mg/kg (Oryctolagus	=11700 ppm (Rattus) 4 h
		cuniculus)	
Colophane	>2000 mg/Kg (Rattus)	> 2500 mg/kg (Oryctolagus	=1.5 mg/L (Rattus) 4 h
		cuniculus)	
n-Hexane	=25 g/kg (Rattus)	= 3000 mg/kg (Oryctolagus	=48000 ppm (Rattus) 4 h
		cuniculus)	
1,4-Benzenediol,	=2 g/kg (Rattus)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	-
2,5-bis(1,1-dimethylpropyl)-			

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une

irritation cutanée.

n-Hexane (110-54-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet	Lapin	Cutané(e)	24 heures	irritant
irritant/corrosif aigu sur la				
peau				

Lésions oculaires graves/irritation Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une **oculaire** sévère irritation des yeux.

FCLP; France - FR Page 12/19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE

Remplace la version: 20-mars-2023

Date de révision 26-mars-2024 Numéro de révision 6

Acétone (67-64-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les		œil			irritant
yeux					

Butanone (78-93-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet	Lapin	œil			irritant
irritant/corrosif aigu sur les					
yeux					

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
n-Hexane	Repr. 2

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FCLP; France - FR Page 13/19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE

Date de révision 26-mars-2024 Remplace la version: 20-mars-2023 Numéro de révision 6

Nom ohimigus	Mausshisastaur	Poisson	Tovicitá nour los	Crustacés	Facteur M	Costour M /long
Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	F0155011	Toxicité pour les micro-organism	Crustaces	racieul ivi	Facteur M (long terme)
	aqualiques		es			l territe)
Lludro carbona C7 C0	[rl 50 (72b) 10	LL EO (OCh) 2 C		FL FO (40b) 2		
Hydrocarbons, C7-C8,	, ,		-	EL50 (48h) = 3 mg/l (Daphnia		
cyclics	mg/l l(Pseudokirchner	mg/l (Oncorhynchus				
	\			magna - OECD		
	iella subcapitata			202)		
A (1	- OECD 201)	203)	F050 44500	E050 40 I		
Acétone	-	LC50 96 h 4.74		EC50 48 h		
67-64-1		- 6.33 mL/L	mg/L 15 min	10294 - 17704		
		(Oncorhynchus		mg/L (Daphnia		
		mykiss)		magna Static)		
Hydrocarbures, C6-C7,	, ,	, ,	-	EL50 (48h)		
n-alkanes, isoalkanes,	mg/L	mg/L		=3mg/L		
cyclics, <5% n-hexane				(Daphnia		
RR-100221-7	iella subcapitata)			magna) OECD		
	OECD 201	203		202		
Butanone	EC50=1972 mg/l		EC50 = 3403	EC50 48 h > 308		
78-93-3		3320mg/L (96h,	mg/L 30 min	mg/L (Daphnia		
	iella subcapitata)	·	EC50 = 3426	magna)		
		promelas)	mg/L 5 min			
Colophane	EC50: =400mg/L		EC50 = 31.5	EC50 48 h		
8050-09-7	(72h,	>10mg/L (Danio	mg/L 30 min	>100 mg/L		
	Desmodesmus	rerio)		(Daphnia magna		
	subspicatus))		
n-Hexane	-	LC50: 2.1 -	-	EC50:	1	1
110-54-3		2.98mg/L (96h,		>1000mg/L (24h,		
		Pimephales		Daphnia magna)		
		promelas)				
1,4-Benzenediol,	CE50 (72h) 1.2 -	CL50 (96h)	-	CE50 (48h) 0.91		10
2,5-bis(1,1-dimethylpro		0.013 mg/L		Daphnia		
pyl)-		(Lepomis		(Daphnia		
79-74-3		machrochirus)		Magna)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Acétone (67-64-1)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B :	28 jours	biodégradation	91 % Facilement
Biodégradabilité facile : Essai de			biodégradable
dégagement de CO2 (TG 301 B)			

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F :	28 jours	98%	Facilement biodégradable
Biodégradabilité facile : Essai de			-
respirométrie manométrique (TG			
301 F)			ļ

Butanone (78-93-3)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D :	28 jours	biodégradation	98 % Facilement
Biodégradabilité facile : Essai en			biodégradable
flacon fermé (TG 301 D)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FCLP; France - FR Page 14/19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE Date de révision 26-mars-2024

Remplace la version: 20-mars-2023 Numéro de révision 6

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Acétone	-0.24
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5%	4
n-hexane	
Butanone	0.3
Colophane	7.7
n-Hexane	4
1,4-Benzenediol, 2,5-bis(1,1-dimethylpropyl)-	2.1

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil

de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB	
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics	La substance n'est pas PBT/vPvB	
Acétone	La substance n'est pas PBT/vPvB	
Butanone	La substance n'est pas PBT/vPvB	
Colophane	La substance n'est pas PBT/vPvB	
n-Hexane	La substance n'est pas PBT/vPvB	
1,4-Benzenediol, 2,5-bis(1,1-dimethylpropyl)-	La substance n'est pas PBT/vPvB	

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations

environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper,

percer ou souder les récipients.

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres Catalogue européen des déchets

substances dangereuses

15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou

contaminés par de tels résidus

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application **Autres informations**

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

FCLP; France - FR Page 15/19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE Date de révision 26-mars-2024

Remplace la version : 20-mars-2023 Numéro de révision 6

Remarque: Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport

en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en

conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire). Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en accord avec les mentions du

document de déclaration dangereuse. Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro UN1133

d'identification

14.2 Désignation officielle de ADHÉSIFS

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 3 transport

Étiquettes 3
14.4 Groupe d'emballage II

Description UN1133, ADHÉSIFS, 3, II, (D/E), Environmentally Hazardous

14.5 Dangers pour Oui

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 640D
Code de classification F1
Code de restriction en tunnel (D/E)
Quantité limitée (LQ) 5 L
Identificateur de danger ADR 33

(numéro Kemmler)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro UN1133

d'identification

14.2 Désignation officielle de ADHÉSIFS

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 3 transport

14.4 Groupe d'emballage

DescriptionUN1133, ADHÉSIFS (Hydrocarbons, C7-C8, cyclics), 3, II, (-20°C c.c.), Polluant marin

14.5 Polluant marin

Ce produit contient une substance chimique classée comme polluant marin par l'IMDG/OMI

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)
Quantité limitée (LQ) 5 L
N° d'urgence F-E, S-D

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro UN1133

d'identification

14.2 Désignation officielle de ADHÉSIFS

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN1133, ADHÉSIFS, 3, II

14.5 Dangers pour Oui

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A3 Quantité limitée (LQ) 1 L Code ERG 3L

FCLP; France - FR Page 16/19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE

Date de révision 26-mars-2024 Remplace la version: 20-mars-2023 Numéro de révision 6

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la

commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Ce produit contient:

Nom chimique	Signalement des transactions suspectes,	Limité	Registration
	des disparitions et des vols		
Acétone - 67-64-1	Réglementé		

Réglementations nationales

FCLP; France - FR Page 17 / 19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE

Date de révision 26-mars-2024 Remplace la version: 20-mars-2023 Numéro de révision 6

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Acétone	RG 84
67-64-1	
Butanone	RG 84
78-93-3	
Colophane	RG 65,RG 66
8050-09-7	
n-Hexane	RG 59,RG 84
110-54-3	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL (Limite d'exposition à court terme) TWA **STEL**

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle **BGW** Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul

FCLP; France - FR Page 18/19

BOSTIK AGOPLAC LIQUIDE Date de révision 26-mars-2024

Remplace la version: 20-mars-2023 Numéro de révision 6

Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 26-mars-2024

Sections de la FDS mises à jour 2 Remarque sur la révision

Conseil en matière de formation Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation pour les

opérateurs

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1272/2008 et règlement (CE) n°1907/2006 modifiés par le règlement (UE) n°2020/878

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 19/19